

Commune de CHAON (Loir-et-Cher)
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 9 avril 2018

Le neuf avril deux mil dix-huit, à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Chaon, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : MM. Patrick MORIN, Alain PAVEAU, Patrick SCIOU, Eric LASSERRE, Bernard VANNIER, Mme Maryse FRIQUET, M. Thierry PFOHL, Mme Christelle AUPY.

Etait absent excusé : M. Guy MARCHAND

Etait absent : M. Roch HOLLANDE

Convocation : 3 avril 2018

Mme Christelle AUPY a été nommée secrétaire.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 février 2018

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, ADOPTENT le procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 février 2018.

Ordre du jour :

- Compte de gestion et administratif 2017 du budget principal
- Affectation des résultats pour le budget principal
- Subventions
- Vote des taux d'impositions des 3 taxes locales
- Budget primitif 2018 - principal
- Compte de gestion et compte administratif 2017 du budget assainissement.
- Budget primitif 2018 - budget assainissement.
- Vente de briques (cimetière).
- Informations et questions diverses

ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2017
BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Considérant que Monsieur Bernard VANNIER, conseiller a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Patrick MORIN, le Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Bernard VANNIER pour le vote du compte administratif,

Monsieur Bernard VANNIER explicite le détail du compte administratif de l'année 2017 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE le compte administratif 2017, lequel peut se résumer de la façon suivante pour le budget commune :

	Dépenses recettes prévues	Recettes réalisées	Dépenses réalisées	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Fonctionnement	350 948.41 €	355 943.27 €	305 057.68 €	50 885.59 €	8 448.41 €	59 334.00 €
Investissement	117 092.71 €	28 686.02 €	86 405.87 €	-57 719.85 €	69 006.71 €	11 286.86 €
TOTAL	468 041.12 €	384 629 .29 €	391 463.55 €	- 6 834.26 €	77 455.12 €	70 620.86 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 excédentaire : 70 620.86 €

Approbation du compte de gestion 2017 du budget principal dressé par mme DALBY
Receveur municipal

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les titres et les dépenses définitifs effectués qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;
- Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

DECLARE, à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Madame le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2017 – budget principal

Après avoir entendu le compte administratif 2017 approuvé ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de cet exercice (*résultat de clôture*),
Constatant que ce compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de :	59 334.00 €
- Un excédent cumulé d'investissement de :	11 286.86 €
- Un reste à réaliser en dépenses de :	20 000.00 €
- Un reste à réaliser en recettes de :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire 2017 pour 2017 (70 620.86 €) comme suit :

- ✓ **A la section d'investissement :**
 - au compte 1068 : **53 000.00 €**
 - au compte 001 : **11 286.86 €**
- ✓ **A la section fonctionnement**
 - au compte 002 : **6 334.00 €**

Vote des taux d'impositions des 3 taxes pour 2018

Le Maire propose un maintien des taux d'imposition en vigueur.
Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide de maintenir les taux actuels,
à savoir :

Taxes	Bases d'imposition Prévisionnelle 2018	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	613 100	11.92 %	73 082 €
Taxe foncière (bâti)	364 700	20.91%	76 259 €
Taxe foncière (non bâti)	23 400	66.09 %	15 465 €
Produit attendu pour 2018			164 806 €

Subventions – année 2018

Groupement de vulgarisation agricole	70.00 €
Les Rouges Gorge de Souvigny	100.00 €
PAIO (Mission Locale)	100.00 €
Sologne Nature Environnement	100.00 €
UCPS	100.00 €
Associations des conciliateurs de justices	100.00 €

Approuvé à l'unanimité.

Budget primitif 2018 – budget principal

Le total du budget principal pour l'exercice 2018 s'élève à :

- **Dépenses 418 670.86 €**
 - **Recettes 418 670.86 €**
- La section d'investissement s'équilibre à la somme de : **70 431.86 €**
 - La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : **348 239.00 €**

Approuvé à l'unanimité.

Adoption du compte administratif 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Monsieur Bernard VANNIER, conseiller a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Patrick MORIN, le Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Bernard VANNIER pour le vote du compte administratif,

Monsieur Bernard VANNIER explicite le détail du compte administratif de, l'année 2017 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE le compte administratif 2017, lequel peut se résumer de la façon suivante pour le budget assainissement :

	Dépenses et recettes prévues	Recettes réalisées	Dépenses réalisées	Résultat de l'exercice 2017	Résultat reporté 2016	Résultat de clôture 2017
Fonctionnement	42 909.61 €	26 771.94 €	17 253.74 €	9 518.20 €	18 659.61 €	28 177.81 €
Investissement	139 578.60 €	139 578.25 €	13 636.54 €	125 941.71 €	-106 193.70 €	19 748.01 €
TOTAL	182 488.21 €	166 350.19 €	30 890.28 €	135 459.91 €	- 87 534.09 €	47 925.82 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 excédentaire : 47 925.82 €

Approbation du compte de gestion 2017 du budget assainissement dressé par mme DALBY Receveur municipal

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les titres et les dépenses définitifs effectués qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;
- Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

DECLARE, à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Madame le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2017 - Budget annexe assainissement

Après avoir entendu le compte administratif 2017 du budget de l'assainissement, approuvé ce jour.
Statuant sur l'affectation du résultat de cet exercice,
Constatant que ce compte administratif présente :

- Un excédent cumulé d'exploitation de :	28 177.81 €
- Un excédent cumulé d'investissement de :	19 748.01 €
- Un reste à réaliser en dépenses d'investissement de :	0.00 €
- Un reste à réaliser en recettes d'investissement de :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de 2017 pour l'année 2018,
à savoir :

- A la section d'investissement
 - compte 001 : 9 748.01 €
 - compte 1068 : 10 000.00 €
- A la section d'exploitation
 - compte 002 : 28 177.81 €

Budget Primitif 2018 – budget assainissement

Le total du budget principal pour l'exercice 2018 s'élève à :

- dépenses :	104 425.82 €
- recettes :	104 425.82 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de :	44 433.01 €
La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de :	59 992.81 €

Approuvé à l'unanimité.

Fixation du tarif dans le cadre de la vente de briques anciennes

Suite à l'effondrement d'une partie du mur du cimetière, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDENT de vendre les briques anciennes
- FIXENT le tarif à 1 € l'unité

Cette recette sera inscrite en fonctionnement du budget principal - Un titre de recette sera émis à cet effet pour l'acheteur.

QUESTIONS DIVERSES

Voisins vigilants

Le Maire indique qu'une réunion a eu lieu le 9 avril 2018 à la gendarmerie de Romorantin-Lanthenay avec Monsieur le Préfet, Madame la Sous-préfète, les Maires de plusieurs communes et la Cellule de Prévention et de Contact.

Cette réunion avait pour but de rendre compte des interventions publiques dans les différentes communes notamment à Chaon le 18 janvier 2018.

Suite à cela, le Maire propose de mettre en place le Protocole voisins vigilants. Cet accord permettrait de désigner des référents parmi la population afin de signaler tout incident ou personnes sur notre commune.

Etang des Courbauderies

Faut-il continuer l'utilisation actuelle (pêche) ou faut-il le louer ou le vendre ?

Actuellement le Conseil est partagé. Certains s'interrogent à la location quand d'autres s'opposent à la vente.

Colis et repas des Aînés

A l'heure où il est nécessaire, comme dans toutes les communes, de limiter les dépenses, la municipalité doit-elle faire le choix entre continuer la distribution de colis de Noël et/ou organiser le repas des aînés ?

A cette question, les avis sont partagés.